

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) RELATIF AUX PHÉNOMÈNES DE REcul DU TRAIT DE COTE ET DE SUBMERSION MARINE COMMUNE DE SAINT- ANDRE

Par arrêté préfectoral n° 253 – SG/DCL/BU du 8 février 2024, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PPRL susvisé. Ce PPRL a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il peut aussi définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le PPRL comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes.

La personne responsable du PPRL est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL). Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :

DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du Littoral,
2 rue Juliette Dodu – CS 41009 - 97443 Saint-Denis cedex 9
ou par téléphone au 0262 40 25 04
ou par courriel à concertation-pprl-standre@developpement-durable.gouv.fr

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : M. Roberto QUINONES.

L'enquête publique aura lieu pendant trente-deux (32) jours consécutifs, **du 4 mars 2024 au 4 avril 2024 inclus**, sur la commune de Saint-André. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé à **la mairie de Saint-André (Hôtel de ville)** ainsi qu'à **la mairie annexe de Champ-Borne**. Les observations pourront également être adressées, par courrier, au commissaire enquêteur à **la mairie de Saint-André à l'adresse suivante :**

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPRL
Mairie de Saint-André - Place du 2 décembre - BP 505 - 97440 SAINT-ANDRE

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur :

- le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr;
- le site internet du registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5109>

Un lien vers la page du site internet de la DEAL Réunion hébergeant le dossier d'enquête publique et vers le site internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr.

Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5109>
- par courriel électronique à l'adresse suivante: enquete-publique-5109@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie annexe de Champ-Borne
Route de Champ-Borne - 97440 Saint-André

Mercredi 6 mars 2024 : 9h30 - 15h30
Mercredi 13 mars 2024 : 9h30 - 15h30
Lundi 18 mars 2024 : 13h00 - 16h00
Mercredi 20 mars 2024 : 9h30 - 15h30
Mercredi 27 mars 2024 : 9h30 - 15h30
Jeudi 28 mars 2024 : 13h00 - 16h00
Mardi 2 avril 2024 : 9h30 - 12h30

Hôtel de Ville de Saint-André
Place du 2 décembre - 97440 SAINT-ANDRE

Lundi 04 mars 2024 : 09h30 -12h30
Jeudi 4 avril 2024 : 13h00 - 16h00

Réunion publique - Salle des fêtes de Champ-Borne
248, chemin Champ-Borne - St-André
Mardi 12 mars 2024 de 17h30 à 19h

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Saint-André, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques Littoraux relatif aux aléas recul du trait de côte et de submersion marine sur la commune de Saint-André, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.